



# Déclaration de montée en station de fécondation

Date de la montée .....

Station de fécondation .....

Prénom Nom .....

Rue .....

NPA Localité .....

Numéro de téléphone (Portable) .....

Rucher de provenance des abeilles .....

Nombre total de ruchettes .....

Signe distinctif sur les ruchettes .....

Signature de l'apiculteur .....

Numéro du Moniteur Eleveur .....

Signature du Moniteur Eleveur .....

L'apiculteur certifie respecter scrupuleusement le **Règlement de montée en station SAR 2018**. En particulier concernant : le filtrage des abeilles, que les abeilles proviennent d'une zone qui n'est pas sous séquestre pour cause d'épizootie, que le candi ne contient pas de miel, que les abeilles ont été traitées contre la varroase, que toutes les reines sont nées au moment de la montée en station et que le couvain provient d'une reine répertoriée sur Beebreed et qui fait partie des lignées de la CE-SAR. **Si à l'inspection visuelle une seule ruchette contient un mâle, ou si un des points du règlement de montée en station SAR n'est pas respecté, tout le lot de ruchettes repartira en plaine pour fécondation.**

A quoi vont servir les reines de cette série de fécondation :

N° de la mère	Pour le testage	Pour les ruches à ♂	Pour la sélection	Pour le rucher
exemple : 51-85-99-2017	4		11	



# Déclaration de montée en station de fécondation

Date de la montée .....

Station de fécondation .....

Prénom Nom .....

Rue .....

NPA Localité .....

Numéro de téléphone (Portable) .....

Rucher de provenance des abeilles .....

Nombre total de ruchettes .....

Signe distinctif sur les ruchettes .....

Signature de l'apiculteur .....

Numéro du Moniteur Eleveur .....

Signature du Moniteur Eleveur .....

L'apiculteur certifie respecter scrupuleusement le **Règlement de montée en station SAR 2018**. En particulier concernant : le filtrage des abeilles, que les abeilles proviennent d'une zone qui n'est pas sous séquestre pour cause d'épizootie, que le candi ne contient pas de miel, que les abeilles ont été traitées contre la varroase, que toutes les reines sont nées au moment de la montée en station et que le couvain provient d'une reine répertoriée sur Beebreed et qui fait partie des lignées de la CE-SAR. **Si à l'inspection visuelle une seule ruchette contient un mâle, ou si un des points du règlement de montée en station SAR n'est pas respecté, tout le lot de ruchettes repartira en plaine pour fécondation.**

A quoi vont servir les reines de cette série de fécondation :

N° de la mère	Pour le testage	Pour les ruches à ♂	Pour la sélection	Pour le rucher
exemple : 51-85-99-2017	4		11	